DESCRIPTIF DE MODULE	**Bachelor HES-SO en Design** **HEAD – Genève** Année académique : 2026 - 2027
Titre du module	Modules fondamentaux théoriques 4
Filière(s)	Bachelor Design Industriel et de Produit, orientation Design Mode
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	44THM
Crédits ECTS	3 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 1 unité de cours spécifiée dans le plan d'études. Compétences et objectifs : • Apprendre les principes de base de la durabilité en relation avec le design de mode. • Explorer le vocabulaire durable à travers l'étude des thématiques contemporaines de la durabilité et la mode. • Découvrir ou approfondir un champ de recherche et des problématiques ou perspectives singulières. • S'approprier les concepts et références principales et exercer ses compétences en matière de compréhension, d'analyse et d'esprit critique.
Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements fait partie des éléments évalués. Si les absences excèdent 20% du temps d'enseignement d'une unité d'enseignement, la note de 1.0 est attribuée à ladite unité d'enseignement. Dans les cas où les absences excédant 20% du temps d'enseignement sont justifiées, avec des justificatifs à l'appui, au sens de l'article 27 du Règlement d'études des filières bachelor en Design et en Arts visuels de la HEAD, la note de 1.0 est remplacée par la mention « absence justifiée ». Cette mention signifie que la non-validation de l'unité d'enseignement concernée n'est pas comptabilisée comme une première tentative. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale / la note moyenne finale minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.

Modalités de remédiation	Une remédiation est possible en cas de résultat légèrement insuffisant à une unité d'enseignement (note de 3.5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui est accompli sous la direction de l'enseignant-e-x con-cerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants, la note est portée à 4.0. Dans le cas contraire, la note demeure 3.5. Aucune remédiation n'est possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.